



Neil McWilliam, Catherine Méneux et Julie Ramos (dir.)
Catherine Fraixe, Estelle Thibault, Bertrand Tillier et Pierre Vaisse (éd.)

L'Art social de la Révolution à la Grande Guerre Anthologie de textes sources

Publications de l'Institut national d'histoire de l'art

Charles-Maurice Couyba, *L'Art et la Démocratie*, 1902

DOI : 10.4000/books.inha.5972

Éditeur : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, PUR

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2014

Date de mise en ligne : 5 décembre 2017

Collection : Hors collection

EAN électronique : 9782917902868



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

Charles-Maurice Couyba, *L'Art et la Démocratie*, 1902 In : *L'Art social de la Révolution à la Grande Guerre : Anthologie de textes sources* [en ligne]. Paris : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, 2014 (généralisé le 16 mai 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/inha/5972>>. ISBN : 9782917902868. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.inha.5972>.

Ce document a été généré automatiquement le 16 mai 2023.

Charles-Maurice Couyba, *L'Art et la Démocratie*, 1902

Introduction par Catherine Méneux

En 1902, le député Charles-Maurice Couyba (1866-1931) publie *L'Art et la Démocratie*, tiré de son Rapport sur le budget des beaux-arts. Alors qu'une grande partie des artistes et des intellectuels professent de la suspicion à l'égard d'un État qui semble faillir à sa mission, il affirme sa volonté de requalifier l'action de l'État dans le domaine culturel. Agrégé de philosophie, licencié en histoire et docteur en droit, Couyba a débuté en tant que journaliste puis il s'est orienté vers une carrière politique : conseiller général de Haute-Saône en 1895, il est devenu député du département en 1897, avant d'être élu sénateur en 1907. A la Chambre, il siège au groupe de la gauche radicale et s'occupe surtout des questions universitaires et artistiques. A ce titre, il est rapporteur du budget des Beaux-Arts pour les années 1902 et 1907. Outre ses activités politiques, Couyba est également, sous le pseudonyme de Maurice Boukay, l'auteur de chansons populaires et de poésies.

Couyba a l'ambition d'une véritable politique artistique. Il l'expose dans *L'Art et la Démocratie*, constituée de cinq chapitres (Les Écoles, les théâtres, les manufactures, les musées, les monuments). Dans la droite ligne du solidarisme (son ouvrage est dédié à Léon Bourgeois), Couyba défend une voie médiane qui permettrait de concilier les principes de « liberté » et « d'autorité ». Aussi commence-t-il par présenter dans son avant-propos les « trois façons générales de comprendre les rapports de l'art et de l'État » : « l'art libre dans l'État libre », « l'art collectif dans l'État souverain » et « l'art libre dans l'État protecteur ». Ayant intégré l'hostilité d'une partie des artistes à l'encontre de l'État au nom de l'autonomie croissante du champ artistique, il se contente de passer rapidement sur « l'école des individualistes ». En revanche, Couyba récuse plus fermement « l'école communiste », à grands renforts de citations. Il s'appuie notamment sur les notes qu'Hippolyte Taine avait esquissées sur l'association pour achever le dernier tome des *Origines de la France contemporaine* (voir BARRES 1922, p. 117-127). Après avoir disqualifié le « communisme intégral », Couyba défend la « troisième école », qui exclut « l'individualisme anarchique » et le « collectivisme tyrannique » pour privilégier un « mutualisme bien entendu ».

Libéral, soucieux de démocratisation, Couyba plaide pour un soutien accru de l'État aux propositions réformistes émises depuis les années 1890 ; il prône le développement de l'enseignement de l'art décoratif, l'encouragement d'un art industriel respectueux des artistes, la décentralisation ou la création de musées du soir, de collections « ambulantes » et d'un théâtre du peuple. Couyba préconise également une réforme de l'enseignement du dessin dans les écoles et l'institution de cours sur l'histoire de « l'art national » (p. 63).

Charles Maurice COUYBA, *L'Art et la Démocratie : les écoles, les théâtres, les manufactures, les musées, les monuments*, Paris, Flammarion, 1902. Extraits p. 2-8.

- 1 [...] La France, parmi les nations modernes, comme la Grèce dans l'Antiquité, doit, sinon la plus grande, du moins la meilleure part de sa gloire au rayonnement de son génie artistique ; et l'Exposition universelle a prouvé au monde que la démocratie française, comme jadis la démocratie athénienne, demeure le foyer de beauté auquel doivent venir se réchauffer et s'éclairer les monarchies et les empires qui avaient désappris le chemin de Paris. Et pourtant, si l'on considère les encouragements financiers que l'État, sous le nom de budget, dispense chaque année à l'art et aux artistes, on est obligé de reconnaître que proportionnellement au nombre et à la valeur des efforts individuels, ce service est l'un des moins bien rétribués de l'Europe. [...]
- 2 Sous l'ondoyante diversité des écoles artistiques et des systèmes politiques, dans notre démocratie, il semble bien qu'on peut distinguer trois façons générales de comprendre les rapports de l'art et de l'État. Il y a, d'une part, les artistes purs et intransigeants, ceux qui ne veulent à aucun prix de l'ingérence de l'État dans le domaine de l'art, ceux qui proclament l'art libre dans l'État libre, et qui disent avec les Goncourt et le Chassagnol de Manette Salomon : « Nous ne voulons plus être renfermés dans un pensionnat, sous la discipline et la férule d'un point du Beau, patenté par l'Institut. Nous ne voulons plus de cette vie d'employé peintre, de cette existence qui tient de la communauté, du collège et du bureau, de cette claustration et de cette régularité monacale, de cette cuisine bourgeoise, nous ne voulons plus de pension ! »
- 3 Ceux-là sont les libertaires de l'art. Ils n'admettent ni ne comprennent qu'il y ait un contrôle et un budget de l'État. [...] C'est l'école des individualistes. L'art libre dans l'État libre.
- 4 À l'opposite se dresse l'école communiste. L'art collectif dans l'État souverain. L'État détenteur de toute la fortune publique aura le monopole de la production, de l'instruction et de la protection artistiques. « Chaque artiste, disent les théoriciens de cette école, recevra le degré d'instruction que comporte son intelligence. L'État ne laissera perdre aucun de ces grands esprits inconnus qui actuellement s'atrophient dans l'ignorance et laissent la société privée des services qu'ils pourraient lui rendre. On opérera un véritable drainage des capacités et des aptitudes et toutes seront utilisées selon leur degré de valeur. L'enfant artiste, quittant vers quinze ans l'école communale, entrera à l'école professionnelle d'où il sortira avec une profession artistique assurée. Tous les musées, palais et trésors d'art appartiennent à la nation. »

- 5 Cette école, séduisante à coup sûr, suppose toute une révolution sociale. Elle implique en outre, comme le remarque Taine dans son admirable étude sur l'association, ce postulat nécessaire : « L'État est un être d'une espèce supérieure, siège unique de l'intelligence d'une nation. En lui seul résident la raison, la connaissance des principes, le calcul et la prévision des conséquences. Dans les autres organes il n'y a que des poussées brutes, tout au plus un instinct aveugle. C'est pourquoi l'État sait mieux qu'eux ce qui leur convient. Il a donc le droit et le devoir non seulement d'inspecter et de protéger leur travail artistique et scientifique, mais encore de le diriger ou même de le faire ou tout au moins d'y intervenir, d'opérer par des excitations et des répressions systématiques, sur les tendances qui accolent et ordonnent en tissus vivants les cellules individuelles. » Cette vaste organisation collective fait songer à celle de la ruche, si magistralement décrite par Maurice Maeterlinck dans sa *Vie des abeilles*.
- 6 Mais, en même temps qu'il marque de son style rigoureux le rôle de l'État souverain qui impose à chaque organe sa forme et son œuvre, Taine a bien vu les difficultés et les dangers de cette organisation. Elle serait parfaite sans doute, si les divers organes en étaient parfaits ; mais que de défauts dans l'état actuel des êtres et des choses ! Comment concevoir, en effet, cet État appliquant du dehors et de haut à des êtres vivants, souples et libres comme les artistes, « ces appareils de direction et de compression, ces beaux cadres systématiques et rigides ? » Ne risquerait-il pas, sous prétexte de conduire le travail organique, de le dévier ou de l'enrayer, et à force d'ingérence, de refoulements et de tiraillements, de fabriquer des artistes artificiels et des œuvres médiocres. « Ainsi se développerait un corps social faux et à demi factice avec des troubles de toutes sortes : avortements, déformations, engorgements, appauvrissement vital, arrêt de croissance » ; tout cela parce que le communisme intégral ne saurait tenir compte ni des complexités de la vie organique, ni des exigences de la liberté individuelle, sans lesquelles l'art ne peut exister.
- 7 Reste la troisième école, l'art libre dans l'État protecteur. C'est évidemment la conception la plus ordinaire, la plus banale, la plus terre à terre. Elle n'a point les superbes audaces de l'art individualiste ni les cadres magnifiques de la doctrine communiste. Elle suppose une foule de variations et d'imperfections dans les diverses manières de comprendre le degré de liberté de l'artiste et le degré de protection de l'État. Elle varie avec les formes politiques de la nation et avec les situations diverses des artistes, suivant qu'ils sont isolés, associés ou syndiqués. Elle est d'ailleurs, quelle que soit la forme gouvernementale, continuellement exposée à osciller entre le principe d'autorité et le principe de liberté, et, à moins d'un régulateur parfait, à heurter l'un ou l'autre de ces deux principes opposés, mais non contradictoires.
- 8 C'est, ce semble, à la conciliation de ces deux principes que doit s'efforcer, dans l'état actuel de la civilisation, tout individu et toute collectivité. C'est en tout cas la tâche que, selon nous, doivent, en attendant mieux, se proposer tous ceux qui sont chargés d'étudier et d'administrer les rapports de l'art et de l'État. Plus spécialement en France, puisque nous sommes dans un pays démocratique, il apparaît que ces rapports doivent être réglés beaucoup plus dans le sens de la liberté que dans le sens de l'autorité ; et s'il faut absolument adopter une formule qui résume notre pensée, nous dirons que ces rapports doivent être l'expression non point de l'individualisme anarchique ni du collectivisme tyrannique, mais du mutualisme bien entendu : « Aide-toi et l'État t'aidera. »

[...]

- 9 C'est encore cette idée mutualiste qui nous prescrit d'intéresser, d'associer de plus en plus le peuple à la réalisation de l'œuvre d'art et de moralité dont jusqu'ici l'État se réservait trop jalousement le monopole ; de substituer le jugement public à certaines fonctions ridicules, inutiles et surannées comme la censure, qui relève de la police et du droit commun, non de la littérature et de l'art ; de proposer, par contre, la création d'autres organes, comme les musées du soir, les musées ambulants et ce théâtre du peuple que la nation appelle de tous ses vœux et que ne saurait entraver plus longtemps l'esprit de castes, de coulisses et de privilèges académiques.
- 10 C'est elle enfin qui nous donne foi dans l'orientation nécessaire du peuple et des jeunes artistes vers l'art scientifique, industriel et décoratif, vers l'expression forte et réelle du labeur social, vers « l'élévation du monument expiatoire à la mémoire des innombrables générations de travailleurs englouties sous la pompe des civilisations ». Il est temps que le peuple français, maintenu à la porte du palais de l'art, soit admis enfin, tel le pauvre Choulette du *Lys rouge*, après une attente congrue dans des Salons consécutifs, à l'honneur de baiser la main de la Beauté. [...]

Lire le texte original

INDEX

Index géographique : Europe, France, Grèce, Paris

Index chronologique : Antiquité

Mots-clés : Politique, Rapports / art / État, État / libre / souverain / protecteur, Liberté / autorité, Nation, Démocratie, Collectif, Collectivité, Mutualisme, Monarchies, Empires

Thèmes : Art et Etat, Arts décoratifs, Musée, Politique culturelle, Solidarisme